



Le Gouverneur



ARRETE N° SC/241 /CAB/GVK/GNM/2019
DU 20 AOÛT 2019 PORTANT PERMUTATION DES BOURGMESTRES
ET BOURGMESTRES - ADJOINTS ET DESIGNATION
A TITRE PROVISOIRE DE BOURGMESTRES ET BOURGMESTRES
ADJOINTS DES COMMUNES DE LA VILLE DE KINSHASA

Le Gouverneur de la Ville de Kinshasa ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée et complétée à ce jour par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006 en ses articles 2 et 3 alinéa 2 ;

Vu la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, telle que modifiée par la loi n° 13/008 du 22 janvier 2013 spécialement en ses articles 28, 63 et 64;

Vu la Loi n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces, spécialement en ses articles 4 et 5 ;

Vu l'Ordonnance n° 19/42 du 29 avril 2019 portant investiture des Gouverneur et Vice-gouverneur de la Ville de Kinshasa ;

Vu l'Arrêté n°SC/141/CAB/Gouville/VK/GNM/2019 du 29 mai 2019 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement Provincial de la Ville de Kinshasa ;

Vu l'Arrêté n°SC/142/CAB/Gouville/VK/GNM/2019 du 29 mai 2019 fixant les attributions des Ministères Provinciaux et des Commissariats Généraux;

Vu l'Arrête n° SC/164/CAB/GNN/2019 du 22 juin 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement Provincial de la Ville de Kinshasa;

Considérant la nécessité de redynamiser la gouvernance des Entités Territoriales Décentralisées et de combler les vacances aux postes de Bourgmestre et Bourgmestre adjoint créées notamment par les élections législative et sénatoriale, ayant porté certains Bourgmestres au Parlement;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des services publics de l'Etat, en attendant l'organisation des élections municipales et locales;

Sur proposition du Ministre Provincial en charge de l'Intérieur ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

ARRETE:

Article 1^{er}: Sont permutés, les Bourgmestres et Bourgmestres-Adjointes dont les noms et fonctions sont repris ci-dessous:

1. Commune de Matete

• Bourgmestre : Monsieur Anto LONGANGE

2. Commune de Kintambo

• Bourgmestre : Madame INONA FATUMA

3. Commune de Bandalungwa

• Bourgmestre : Monsieur Thierry GAIBENE

4. Commune de Kasa-Vubu

• Bourgmestre : Monsieur Raphael DJONGA

5. Commune de Ngiri-Ngiri

• Bourgmestre : Madame Ernestine MUJINGA

6. Commune de Makala

• Bourgmestre : Monsieur Jean ONEMA WEMBO

7. Commune de Kimbanseke

• Bourgmestre-Adjoint : Monsieur MUKUME KAZADI

8. Commune de Masina

• Bourgmestre : Monsieur Toussaint KAPUTU

9. Commune de N'djili

• Bourgmestre : Monsieur MUSSA ABDOUL RAZAC

2

Article 2 : Sont désignés, faisant fonctions des Bourgmestres et Bourgmestres-Adjoints et à titre provisoire les personnes dont le noms sont repris ci-dessous :

1. Commune de Lemba

- Bourgmestre : Monsieur NSAKA BEDEKWA Jean
- Bourgmestre-Adjoint : Monsieur WAWA MUKUNA Richard

2. Commune de la Gombe

- Bourgmestre : Monsieur NGOY KAZADI Fabrice

3. Commune de Kinshasa

- Bourgmestre : Monsieur KIWA ROSSY

4. Commune de Ngaliema

- Bourgmestre : Monsieur MAYIBANZI LWANGA
DIVENGI Dieu Merci
- Bourgmestre-Adjoint : Monsieur DUEME MOPELE MPAYI

5. Commune de Bumbu

- Bourgmestre- Adjoint : Monsieur MANDIKA MONGA Yves

6. Commune de Kalamu

- Bourgmestre Adjoint : Monsieur KABAMBA NYEMBU Joseph

7. Commune de Selembao

- Bourgmestre : Monsieur MANKESI BIKINDA

8. Commune de Maluku

- Bourgmestre : Monsieur MUNZE EPIANA Jacques
- Bourgmestre Adjoint : Monsieur NKWEDI MANKUNTIMA

9. Commune de N'sele

- Bourgmestre Adjoint : Monsieur KABEYA PUNDE Jacob

10. Commune de Barumbu

- Bourgmestre Adjoint : Monsieur NGANDU WA NGANDU Dieudonné

-Suite-

4

Article 3 : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 4 : Le Ministre Provincial de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sort ses effets à la date de sa signature.

Gentiny NGOBILA MBAKA

Pour Exécution

Monsieur Dolly MAKAMBO NAWEZI

Ministre Provincial de l'Intérieur, Sécurité,
Décentralisation et Affaires Coutumières

P.O.
J. f. l. b. Feux Distel
20/08/19.



4

